



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20260205-2026_02_05-DE

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026_02_05

Objet : Encaissement d'un chèque

L'an deux mille VINGT SIX, le 4 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, Mme PARET Aurélie, M. VERBRUGGHE Manuel conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique

Exclus :

Procurations : Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

Secrétaire de séance : Mme DELFOUR Isabelle

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que suite à un trop perçu, la société Rex-Rotary a fait un chèque au nom de la commune d'un montant de 90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 90 € de la société Rex-Rotary

A Lussac, le 04/02/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

